

Avant l'effort, je m'échauffe



Après l'effort, je m'étire



CONTACT

Secrétariat du service médecine préventive et conseil médical

02.38.75.66.21

medecine.preventive@cdg45.fr

ASSISTANT
DE
PRÉVENTION



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 91249 - 45000 ORLÉANS Cedex 1

Tél. : 02.38.75.85.45 - www.cdg45.fr



LES BONNES PRATIQUES

AGENTS DE BATIMENT, VOIRIE, MANIFESTATIONS



Je m'équipe

Protection des yeux

Protégé contre les projections, éclats, poussières
Lunette ou sur lunette avec protection latérale NF EN 166



Protection des mains

Protégé des coupures piqûres
Avec un indice à la coupure, à l'abrasion, à la perforation à 4



Chaussures de sécurité

Avec un indice de protection S3
Prévoir des Bottes également en S3



Protection de la tête

Protégé contre les chutes d'objet et les chocs
Casque NF EN 397



Protection auditive

Protégé des bruits lors des travaux et environnement bruyants
Bouchons moulés idéalement ou casque anti bruit NF EN 352-1



Vêtements de travail

Protégé la peau et le corps
Les plus couvrants possibles et en haute visibilité
Contre les intempéries NF EN 343
Contre le froid NF EN 342 Avec genouillères intégrées idéalement



Protection contre les chutes

Obligatoire pour le travail en nacelle, en hauteur, élagage
Soumis à contrôle périodique



Quelles sont les obligations de la collectivité ?

La collectivité doit mettre à la disposition des agents des équipements de protection individuelle conformes à la réglementation (marquage CE apposé sur l'équipement ou l'emballage) appropriés aux risques à prévenir et ce, de façon gratuite, chaque fois que cela est nécessaire.

Quelles sont les obligations des agents ?

Les agents utilisateurs des EPI sont tenus de :

- respecter les conditions d'utilisation, de stockage et d'entretien
- signaler les équipements défectueux, usés ou abimés
- porter les EPI mis à leur disposition pour se protéger

Les bonnes postures

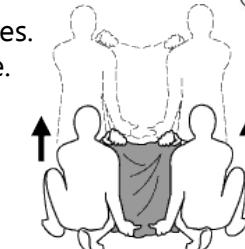
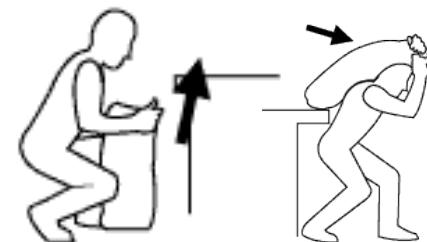
J'organise, j'anticipe mon travail.
Je me pose les questions utiles (ai-je du matériel de manutention, peut-on travailler à plusieurs, alterner les tâches,...)
Je vérifie l'état de mon matériel.

Entretien du matériel = Sécurité renforcée



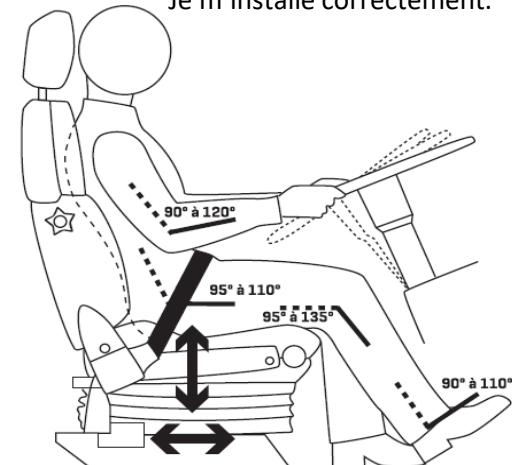
Pour porter une charge

Je garde mon dos droit.
Je me relève en m'aident de mes cuisses.
Je me fais aider quand c'est nécessaire.



Pour la conduite

Je m'installe correctement.



Pour l'utilisation des Outils à main et Machines portatives

Je conserve mon poignet dans l'alignement du bras.



Oui

Non